Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme

Herausgeber: Office national suisse du tourisme

Band: 18 (1958)

Artikel: Rapport des contrôleurs

Autor: Rüfenacht / Juon, P. / Bindella, P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-629861

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport des contrôleurs

chargés de vérifier le bilan et les comptes annuels de l'ONST pour 1958, du 11 au 12 mars 1959

En exécution du mandat dont nous sommes chargés, nous avons, les 11 et 12 mars, vérifié les comptes annuels, ainsi que le bilan de l'ONST au 31 décembre 1958, qui boucle avec Fr. 1 071 202.66 à l'actif et au passif. Nous avons constaté qu'ils correspondent aux livres parfaitement tenus et répondant aux prescriptions légales.

L'excédent de dépenses de l'exercice, s'élevant à Fr. 709 254.49 a été débité au fonds de compensation; au budget de 1958, un montant de Fr. 729 475.— était prévu.

Nous proposons à l'assemblée générale d'approuver le bilan et les comptes annuels pour 1958 et d'en donner décharge aux organes administratifs.

Zurich, le 12 mars 1959

Les contrôleurs:

Rüfenacht, chef du contrôle

P. Juon

P. Bindella